

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 24\_76**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION  
EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ VÉLO AU  
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 19 h,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle  
tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne  
LENFANT.

**Date de la convocation :** Mercredi 13 mars 2024

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 28</i> <i>Pouvoirs : 5</i> <i>Votants : 33</i></p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p><i>Pour : 33</i> <i>Abstention : 0</i> <i>Contre : 0</i></p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Pierre FAYARD, Bruno STASIAK, Myriam CATTANEO (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Marc GAUTHIER ( Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Christiane BROTO-SIMON à Evelyne LABRUDE, Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER, Pierre BAFFERT à Raphaël MAISONNIER.</p>
--	---

**CONSIDÉRANT** la convention de coopération en matière de mobilité conclue entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale sur le territoire de Cœur de Chartreuse et la Communauté de communes Cœur de Chartreuse. Cette convention a été signée en janvier 2022 pour une durée de 6 ans et donne la capacité au territoire Cœur de Chartreuse de travailler notamment sur la mobilité active vélo.

**CONSIDÉRANT** le dispositif AVELO2 ouvert par l'ADEME, et dont la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est lauréate, avec son programme d'actions « Ça roule en Cœur de Chartreuse » qui a pour objectif le développement de la pratique vélo sur le territoire,

**CONSIDÉRANT** l'action suivante, inscrite dans le programme « Ça roule en Cœur de Chartreuse » :

- Acquisition et mise en œuvre d'équipements en faveur du vélo (bornes de comptage, arceaux de stationnement, panneaux de sensibilisation, etc.)

Il est proposé de solliciter un financement complémentaire auprès du Département de l'Isère via le dispositif de demande d'aides en faveur des projets cyclables.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.**

- **SOLLICITE** le soutien financier du Département de l'Isère via le dispositif de demande d'aides en faveur des projets cyclables
- **AUTORISE** la Présidente à signer toute pièce relative à ce dossier.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 3 avril 2024

La Présidente,  
Anne LENFANT.

